

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 90 (1963)
Heft: 9

Artikel: Patois et ancien français : (suite)
Autor: Chessex, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Patois et ancien français (suite) par Albert Chessex

Ce n'est pas seulement dans les mots considérés isolément qu'on trouve des analogies entre le patois et le vieux français. Il en existe aussi dans la conjugaison. Par exemple, en patois, la première personne du pluriel du présent du subjonctif se termine le plus souvent en ein : que no diéssein (disions), que no sayein (soyons), que no fasein (fassions), que no vayein (voyions), que no pouéssein (puissions), etc.

Or, en ancien français, on avait, par exemple : que nous *faciens* (fassions), que nous *mangiens* (mangions), que nous *seiens* (soyons), etc. L'orthographe diffère un peu, mais la prononciation était la même.

Il y avait alors compétition entre les deux terminaisons *iens* et *ons*. Mais, remarque Ferdinand Brunot (*Histoire de la langue française*, I, 436), « pendant la période de l'ancien français, c'est plutôt *iens* qui empiète sur *ons* ».

En ancien français, l'imparfait du verbe « être » avait deux formes : l'une, la plus ancienne, (*i)erè, (i)ere, (i)ere(t), erions, eriez, (i)erent*, héritière du latin *eram, eras, erat, eramus, eratis, erant* ; l'autre, tirée du verbe *ester* (du latin *stare*), « j'étais », etc. ; c'est la seule que nous connaissions aujourd'hui.

On lit, par exemple, dans *Chèvrefeuille* de Marie de France (XII^e siècle) :

Ce li dient qu'il ont oï
Que li baron erent bani.

(Ceux-ci lui disent qu'ils ont ouï (dire) que les barons « étaient » convoqués.)

Dans les chroniques de Villehardouin (1166-1213) : « ... li dus de Venice, qui

vieuz om ere »... (le doge de Venise, qui « était » un vieil homme...).

Dans le fableau intitulé *Le Prêtre et Alison* :

Une pucele qui ert (« était ») belle.

Dans le *Roman de la Rose* (XIII^e siècle) : « ... quand ele iere »... (quand elle était...).

Peu à peu, la nouvelle forme prit le pas sur l'ancienne qui, dès le XV^e siècle, fut définitivement éliminée.

Mais les patois sont plus coriaces ; ils ne lâchent pas facilement ce qu'ils possèdent. Aussi ont-ils, jusqu'à ce jour, conservé leur imparfait à deux formes. Voici l'ancienne, qu'on pourra comparer à celle du vieux français : *îro, îrâi, îre, îrein, îre, îrant* ; et voici la nouvelle : *ète, etài, etài, etein, etài, étant*.

On trouve parfois les deux formes dans la même phrase : « Onna veillâ que lo vesin etài vegnu pè l'ottô, l'îre setâ de coûte lo père Pottu. » (Jules Cordey, *Por la veillâ*.) Mais, en général, on ne les mélange pas : « La Marion irè bravetta, Câ l'irè sadze qu'on modzon ; Tsampâvé bin sa béructta, Câ l'irè forta qu'on drudzon. » (Louis Favrat, *L'accordâiron*.)

Albert Chessex.